

## Dernier conseil municipal de l'année 2020



Dernier conseil municipal de l'année 2020

Le conseil municipal du 10 décembre 2020 a débuté par l'adoption du procès verbal du conseil municipal du 1er octobre 2020.

### Au chapitre du budget,

- de nouvelles demandes de subventions pour l'année 2020 sont parvenues que le conseil municipal décide d'accorder :

300 euros pour La Croix Rouge qui intervient auprès du public défavorisé avec une épicerie itinérante ;

250 euros pour le projet de Chemin des arts en Armagnac, versé au foyer socio-éducatif du collège pour défrayer le transport de l'artiste en résidence ;

1 000 euros à l'ACAV pour participer aux frais d'impression du catalogue de vente des commerçants dit non-essentiels afin les soutenir en cette période difficile ;

2 375 euros à l'École élémentaire, pour participer financièrement aux classes transplantées pour les 19 élèves vicois à hauteur de 125 euros par élève ;

- Est approuvée aussi l'adoption d'un prêt de 30 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des investissements 2020.

Afin de financer les travaux prévus au budget 2020, un emprunt de 90 000 euros avait été inscrit au budget primitif communal 2019. Finalement, le besoin de financement ne s'élève qu'à 30 000 euros. Il correspond aux travaux des sols de l'école maternelle et à l'achat de deux camions pour les services techniques.

- En raison de l'épidémie de la COVID 19 et par solidarité, Madame le Maire sollicite l'assemblée à autoriser de nouveau une exonération des emplacements du marché hebdomadaire.

Cette exonération concernera la période du second confinement soit les vendredis 6, 13, 20 et 27 novembre 2020 et ne s'appliquera qu'aux abonnés non alimentaires qui avaient interdiction de débiller.

Le conseil municipal valide cette exonération.

### Au chapitre des affaires générales,

- le Conseil municipal décide d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal Mandat 2020-2026.

- Ont été désignés ensuite représentants du Conseil municipal au sein Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Vic-Fezensac (SIAEP).

titulaires : Robert Camazzola et Gilles Guichard

suppléants : Victor Jaffres et Anthony Chaulet

- Le conseil municipal accepte de renouveler la délégation de compétence optionnelle prévue à l'article 2-5.1 « véhicules électriques et hybrides rechargeables » de ses statuts pour maintenir ce service sur notre territoire au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers à compter de 2021 pour une durée de 8 ans.

- Le conseil municipal décide de créer trois postes d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Deux seront affectés aux écoles et un aux services techniques à compter du 14 décembre 2020 pour l'un d'entre eux et du 1er trimestre 2021 pour les deux autres.

- Mme le Maire informe de la candidature de la ville de Vic-Fezensac avec le soutien de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au dispositif de l'État «Petites villes de demain» qui est un dispositif levier de redynamisation territoriale. Il s'inscrit dans la continuité du «Contrat Centre-Bourg» et de la candidature à l'Opération de Revitalisation des Territoires que la ville a déjà engagé.